



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 20/2016

**Plafonds d'endettement et de cautionnement
Législature 2016-2021**

Date proposée pour les séances :

Commission des finances : à convenir



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

L'article 143 de la Loi sur les communes définit la pratique en matière d'emprunt et de cautionnement. En voici la teneur :

Art. 143 Emprunts

- 1. Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.*
- 2. Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.*
- 3. Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.*
- 4. Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.*
- 5. Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.*

Ces deux plafonds doivent être votés par le législatif communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis communiqués à l'Etat de Vaud.

Si une commune se trouvait dans l'obligation de modifier son plafond d'endettement en cours de législature, le Conseil d'Etat examinerait sa situation financière selon les alinéas 2 à 4 de l'article 143 de la Loi sur les communes. Afin d'analyser toute demande de réactualisation, le Conseil d'Etat a récemment validé l'introduction d'un nouvel article 22a dans le Règlement sur la Comptabilité des Communes et dont voici le contenu :

Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement

Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

- Le budget et les comptes annuels de la commune concernée*
- Une planification financière*

La situation de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Lors de la précédente législature (2011-2016), les plafonds d'endettement et de cautionnement devaient être soumis à l'Etat pour contrôle et validation.

En date du 14 juillet 2016, le Département des institutions et de la sécurité annonçait aux communes que les Recommandations en matières de plafond d'endettement, valables depuis le 1^{er} janvier 2007 et éditées par le Service des communes et du logement (SCL), étaient abrogées. Aucune nouvelle recommandation officielle ne les remplace, seule la méthodologie de calcul utilisé par le service en cas de demande de modification du plafond d'endettement en cours de législature, de la part d'une commune, a été présentée (document disponible sur le site internet du Canton de Vaud).

Pour ce dernier motif, le SCL a rédigé un projet de nouvelles recommandations, lequel visait principalement à présenter une vision consolidée de l'endettement de la commune (endettement propre de la commune ainsi que les quotes-parts des dettes des associations). Par conséquent, dans ce modèle, seul un plafond d'endettement est déterminé.

Ces recommandations ont fait l'objet d'une consultation auprès de l'Union de communes vaudoises (UCV), de l'Association des communes vaudoises (AdCV) et de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC). Seule l'AdCV y a répondu favorablement.

En résumé, les communes se retrouvent devant la situation suivante :

- La fixation du plafond d'endettement initial de début de législature est désormais du ressort exclusif de la commune, sans autorisation préalable du canton, lequel ne fait qu'en prendre acte.
- Par contre, l'intervention du canton est prévue dans le cas où la commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixée en début de législature.
- La méthodologie de détermination des plafonds d'endettement et de cautionnement initiaux est laissée « libre » aux communes.

L'UCV suggère aux communes de se baser sur les « anciennes » recommandations du SCL (valables ces deux dernières législatures), pour déterminer leurs plafonds d'endettement et de cautionnement. Afin de tenir compte des enjeux financiers intercommunaux, les communes sont toutefois invitées à considérer les quotes-parts des dettes intercommunales dans leur plafond de cautionnement.

Pour l'UCV, les enjeux financiers actuels des communes, en particulier ceux liés à l'externalisation de la dette communale dans les associations de communes, nécessitent une réflexion sur les principes d'évaluation des plafonds d'endettement et de cautionnement. Toutefois, celle-ci ne peut se faire préalablement à la mise en place du nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2) dans les communes et à la révision législative qui en découle (Loi sur les communes et Règlement sur la comptabilité des communes).

La Municipalité a décidé de suivre l'avis de l'UCV et donc de se baser sur ces « anciennes » recommandations pour établir le présent préavis. Celles-ci constituaient une aide à la décision pour les communes et permettaient de fixer un point de repère pour l'évaluation de ces plafonds, à l'aide du ratio de quotité de dette brute

$$\text{Quotité de dette brute} = (\text{dette brute} / \text{recettes courantes}) \times 100$$

En effet, il était recommandé que les communes ne fixent pas leur plafond d'endettement à plus de 250% de quotité de dette brute et leur plafond de cautionnement à la moitié de la valeur de leur plafond d'endettement.

Détermination du plafond d'endettement 2016-2021

A la date du 31 décembre 2015, le montant des emprunts communaux se monte à CHF 22'384'915.-.

Afin de déterminer le montant des emprunts le plus élevé de la législature 2016-2021, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière. Les deux principaux composants de cette analyse sont, d'une part, le plan des investissements 2016-2021 préparé par la Municipalité (lequel se monte à environ 47.5 millions), d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement et permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature à venir. L'écart entre le montant des investissements prévus et la marge d'autofinancement indique la variation de l'endettement.

Il faut être bien conscient que cette planification fournit une projection de l'évolution des emprunts pour les années à venir. Il est notamment fait référence ci-dessus à des hypothèses, particulièrement en ce qui concerne l'évolution du compte de fonctionnement. Estimer l'évolution sur 5 ans de la participation communale aux charges cantonales (facture sociale, transports publics, etc...) ainsi qu'aux charges intercommunales (fonds de péréquation notamment) relève quasiment de l'utopie tant les inconnues sont nombreuses. La Municipalité s'est cependant prêtée au jeu en établissant des hypothèses aussi réalistes que possible, tout en maintenant un certain degré de prudence.

Dans le tableau de calculs en annexe, les éléments 2015 correspondent aux comptes, alors que ceux de 2016 et 2017 ressortent des budgets.

Parmi les principales hypothèses prises en compte pour la détermination de la marge d'autofinancement prévisionnelle, nous pouvons citer :

- Augmentation de 4 points d'impôts en 2018.
- Couverture du déficit relatif à la taxe déchets en 2019.
- Précisions que le budget 2017 prévoit la vente de parcelles communales pour CHF 1'628'500.- (poste 42), ce qui constitue un élément exceptionnel.
- Les intérêts passifs évoluent de façon raisonnée en fonction de l'augmentation de la dette. Une brusque et forte augmentation des taux d'intérêts pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur notre marge d'autofinancement.

- Les autres éléments restent stables par rapport au budget 2017, ou évoluant de manière marginale.

La mise en relation des deux paramètres cités plus haut (Dépenses d'investissements nettes – marge d'autofinancement), ajouté à l'endettement actuel, détermine un endettement maximum en cours de législature de l'ordre de CHF 75'000'000.-.

A titre de comparaison, le plafond d'endettement pour la précédente législature était de CHF 45'000'000.-.

Ce montant de 75 millions est important dans l'absolu. Le ratio intitulé « Quotité de la dette brute » (voir ci-dessus) permet d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales. Celui-ci met en relation la dette communale avec le montant des revenus de fonctionnement financiers, c'est-à-dire sans tenir compte des prélèvements aux réserves et des imputations internes. L'échelle d'évaluation est la suivante :

< 50%	Très bon
50% - 100%	Bon
100% - 150%	Moyen
150% - 200%	Mauvais
200% - 300%	Critique
> 300%	Inquiétant

Ce ratio à fin 2015 est de 72%, donc bon. Le plafond de 75 millions fait passer ce ratio à environ 220%, soit une qualification « critique ».

La valeur maximale estimée est de 250%, ce qui correspondrait à une limite d'endettement maximale de 84.6 millions. Le montant souhaité de 75 millions reste certes en-dessous de cette cote d'alerte mais s'en approche toutefois.

Il est utile de préciser ici que l'utilisation de ce plafond et la mise à jour du solde disponible se fera au cours de la législature pour chaque demande de crédit nécessitant le recours à l'emprunt bancaire.

Il est également intéressant de parler de la seconde méthode de calcul proposée par l'UCV, même si elle n'a pas été la base de la détermination de notre plafond d'endettement. Celle-ci nécessite une approche plus complexe des finances de la commune.

La détermination du plafond d'endettement est fondée sur sa capacité économique d'endettement, à savoir le niveau maximum d'endettement en CHF soutenable financièrement à long terme. Au-delà de cette capacité d'endettement, la commune se retrouverait dans une situation financière critique par rapport à son endettement (endettement trop lourd ou surendettement). Elle ne serait plus en mesure de rembourser sa dette dans un délai acceptable (moins de 30 ans) et les générations futures hériteraient de cette dette.

Sur la base de la moyenne de notre marge d'autofinancement de 2015 à 2021, soit environ CHF 700'000, et en partant du principe que la totalité de celle-ci est affectée au remboursement de la dette sur une durée de 30 ans, alors la capacité économique d'endettement à 30 ans serait d'un peu plus de 20.5 millions.

Nous pouvons également calculer que pour pouvoir rembourser sur 30 ans, une dette d'environ 75 millions, la commune devrait dégager une marge d'autofinancement annuelle de 2.5 millions.

Ces éléments, bien que théoriques, sont intéressants et primordiaux. Ils permettent de se faire une idée plus précise de la marge d'autofinancement qui serait « souhaitable » pour notre commune.

Fixation du plafond de cautionnement 2016-2021

Au 31 décembre 2015, les engagements hors bilan – cautionnements – sont les suivants :

- SPBMC : CHF 1'900'000.-.
- Lavaux Express : CHF 25'000.-.
- Fondation Conservation Maison Buttin-de Loës : CHF 500'000.-.

Soit au total CHF 2'425'000.-.

Il convient également de tenir compte de notre quote-part à la dette de l'Association scolaire centre Lavaux (ASCL), à savoir 43.8% de 8 millions = CHF 3'504'000.-. Cette dette va toutefois augmenter au fil de la construction du nouveau collège à Puidoux. L'ASCL envisage un plafond d'endettement de l'ordre de 42 millions. Dans ce cas, notre quote-part se monterait à environ 18.5 millions.

En cumulant nos cautionnements actuels d'environ 2.5 millions à la quote-part ASCL de 18.5, notre plafond d'endettement devrait se situer à 21 millions minimum.

Selon les recommandations de l'UCV, le plafond de cautionnement peut se monter au 50% du plafond d'endettement, ce qui correspond à 37.5 millions. Ce niveau est largement suffisant pour couvrir nos cautionnements, ainsi que notre quote-part à l'ASCL, tout en laissant une marge à la Municipalité pour d'éventuels futurs engagements hors bilan.

Précisons ici également que les cautionnements éventuellement accordés seront soumis à l'approbation du législatif communal sous forme de préavis et que la limite disponible sera ici aussi tenue à jour.

La Municipalité vous propose dès lors de fixer les plafonds suivants pour la durée de la législature 2016-2021 :

Plafond d'emprunts (brut) : CHF 75'000'000.-.

Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : 37'500'000.-.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 20/2016 de la Municipalité du lundi 31 octobre 2016;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. de fixer le plafond d'endettement communal pour la législature 2016-2021 à CHF 75'000'000.- ;**
- 2. de fixer le plafond de cautionnement communal pour la législature 2016-2021 à CHF 37'500'000.-.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 31 octobre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexe : plan des investissements + détail des calculs

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Haenni

DOMAINES & OBJETS	Année du préavis	Crédit moins subventions	Cumulé à fin 2015	Du 01.01.16 au 18.07.2016	Fin 2016	Total 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ss
BATIMENTS PATRIMOINE FINANCIER												
Chenaux - Chaudière et WC (17/13)	2013	68'000	53'949	0	14'051	14'051						
Réfection façades - Rainsin et Maison de ville (13/15)	2015	907'000	77'806	77'223	22'777	100'000	100'000	629'194				
Caveau Corto - Raccordement (06/15)	2015	104'000	2'596	16'102	85'302	101'404						
Brossy - Réfection diverses (10/14)	2014	81'000	29'738	0	51'262	51'262						
Vente de biens immobiliers (06/16)	2016	-1'600'000	0	0	0	0	-1'600'000					
Justice de Paix (Davel 9) - Combles	2017	1'200'000					800'000	400'000				
Collège d'Epesses - Réalisation	2022 ss	8'500'000										8'500'000
Construction Crêt-Chatelet	2022 ss	2'000'000										2'000'000
Total net		11'260'000	164'089	93'325	173'392	266'717	-700'000	1'029'194	0	0	0	10'500'000
OUVRAGES GENIE CIVIL ET ASSAINISSEMENT												
Ligne TL 67 (22/15)	2015	240'000	4'200	35'173	100'000	135'173	100'627					
Ecopoints et aménagement (08/16)	2016	630'000	0	0	100'000	100'000	400'000	130'000				
Chauderon - Routes (10/15)	2015	924'260	11'471	169'751	365'000	534'751	378'037					
Plan directeur routes	2017	130'000					32'500	32'500	32'500	32'500		
Ligne TL 67 grand bus	2017	850'000					550'000	300'000				
Ligne Cully Lutry via Grandvaux Aran	2022 ss	200'000										200'000
Glissements vignoble **	2017	1'200'000					1'100'000	100'000				
Accès route Fortunades	2017	180'000					180'000					
Chemin de Pra-Forny (routes)	2017	200'000					150'000	50'000				
Chemin de la Bastioulaz, étape 2 (route)	2017	150'000					150'000					
Escaliers de la criblette	2017	60'000					60'000					
RC 763 C sortie Epesses **	2017	750'000					600'000	150'000				
Aménagement Place de l'Hôtel de Ville	2019	200'000							100'000	100'000		
Granges / hôpital / Grésières / Riex/ (routes)	2018	320'000						320'000				
Trottoir route du Signal	2018	400'000						200'000	200'000			
Réfection quai de l'Indépendance	2022 ss	190'000										190'000
Phono-absorbant Bourg de Riex	2020	108'000								108'000		
Desserte gare CFF (routes)	2020	665'000								332'500	332'500	
Accès sud hôpital, aménagement rte de Gdx	2022 ss	500'000										500'000
Chemin des Crêts partie inférieure	2022 ss	250'000										250'000
Rue de la Gare Cully réfection route phono	2022 ss	200'000										200'000
Phono-absorbant Bourg d'Epesses	2022 ss	190'800										190'800
Total net		8'538'060	15'671	204'924	565'000	769'924	3'701'165	1'282'500	332'500	573'000	332'500	1'530'800
BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS												
Salle Davel - Chauffage (C54/11)	2011	335'800	180'012	3'325	152'463	155'788						
Tioleyre - Bâtiment (20/15)	2015	1'500'000	0	243'700	1'000'000	1'243'700	256'300					
Tioleyre - Installations (20/15)	2015	1'300'000	0	0	1'000'000	1'000'000	300'000					
Eglise catholique - Cuisine (07/16)	2016	45'000	0	0	45'000	45'000						
UAPE - Construction	2018	2'600'000						2'600'000				
Temple Cully accès	2020	150'000								150'000		
Achat terrain Fortunades	2017	600'000					600'000					
Réalisation Fortunades	2017	7'000'000					1'000'000	5'000'000	1'000'000			

DOMAINES & OBJETS	Année du préavis	Crédit moins subventions	Cumulé à fin 2015	Du 01.01.16 au 18.07.2016	Fin 2016	Total 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ss
Appel d'offre PPA Cully-Gare	2016	700'000			350'000	350'000	350'000					
Construction PPA Cully-Gare **	2017	14'100'000					0	7'100'000	4'000'000	3'000'000		
Transformations Collèges	2017	18'150'000					1'000'000	1'000'000				16'150'000
Parking Champ de l'Essert	2018	180'000						180'000				
WC publics Place d'Armes	2018	600'000						200'000	400'000			
Tioleyre - Construction buvette	2022 ss	350'000										350'000
Tioleyre - Local voirie	2017	200'000					200'000					
BAC - Aménagements	2017	150'000					150'000					
Total net		47'960'800	180'012	247'025	2'547'463	2'794'488	3'856'300	16'080'000	5'400'000	3'150'000	0	16'500'000
INSTALLATIONS DES SERVICES INDUSTRIELS												
Conduite Pra Perey - Neyrules (03/15)	2015	288'200	242'964	8'109	37'127	45'236						
Collecteur Vigny ouest (07/15)	2015	205'700	0	0	0	0	205'700					
Conduite Granges - Chemin Neuf **	2016	437'000	0	0	437'000	437'000						
Conduite Crêt-Dessous - Hôtel Lavaux (03/16) **	2016	266'800	0	0	266'800	266'800						
Collecteurs Sentier de Bellevue (04/16)	2016	320'496	0	314'087	6'410	320'496						
Projet assainissement Gélines EC-EU (G39/10)	2010	105'045	4'630	0	100'415	100'415						
Conduite Réservoir Crêts - Bovarde (24/14)	2014	546'150	488'020	31'357	26'773	58'130						
Chauderon - Eau (10/15) **	2015	335'740	0	143'722	192'018	335'740						
Chauderon - Eclairage (10/15)	2015	26'000	483	0	25'517	25'517						
Plan lumière communal (05/16)	2016	80'000	0	0	40'000	40'000	40'000					
Conduite Colombaires - Giratoire gare (01/16) **	2016	220'600	0	0	220'600	220'600						
Mise en séparatif EC-EU Sous-Gourze (21/14)	2014	279'000	212'963	0	66'037	66'037						
Village - Chatagny - Egouts et Eau (13/12) **	2012	477'600	498'324	-50'890	30'166	-20'724						
Liaison Bois-gentil - Tioleyre	2022 ss	120'000										120'000
Liaison Clavil - Gourze + station de pompages	2022 ss	330'000										330'000
Remplacement conduite route de Grand vaux	2017	160'000					160'000					
Remplacement conduite route de Vevey	2022 ss	250'000										250'000
Granges / hôpital / Grésières / Riex/ eau	2017	450'000					450'000					
Légalisation source Arabie	2018	1'500'000						1'000'000	500'000			
Remplacement conduite route de Lausanne	2018	280'000						280'000				
Rue de la Gare Cully remplacement conduite eau	2018	440'000						440'000				
Station de traitement de l'Arabie	2022 ss	320'000										320'000
Chambre coupe-pression des Auges	2022 ss	50'000										50'000
Station de pompage de l'Encrenette	2022 ss	90'000										90'000
Pompage au réservoir de la Segnre + conduite	2022 ss	200'000										200'000
Nouveau réservoir de Gourze	2022 ss	550'000										550'000
Coupe pression et conduite de la Cornallaz	2022 ss	170'000										170'000
Coupe pression d'Aran	2022 ss	95'000										95'000
Remplacement des conduites	2022 ss	300'000										300'000
PPA Gare Cully alimentation eau	2020	541'000								541'000		
PPA Gare Cully éclairage public	2020	55'000								55'000		
Remplacement tuyauterie réservoir ch. Neuf	2020	130'000								130'000		
Remplacement des conduites eau	2022 ss	300'000										300'000

DOMAINES & OBJETS	Année du préavis	Crédit moins subventions	Cumulé à fin 2015	Du 01.01.16 au 18.07.2016	Fin 2016	Total 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ss
Remplacement des conduites eau	2022 ss	600'000										600'000
Rte de la Petite Corniche - Charnaux Dessous / EU-EC	2017	240'000					240'000					
Rte de Chenaux - ch. de Baussan / EU-EC	2018	150'000						150'000				
Rte des Crêts-Leyron / EU-EC	2019	215'000							215'000			
Ch. du Grabe - ch. de la Segnre / EU-EC	2019	100'000							100'000			
Ch. des Colombaires - parking hôpital / EU-EC	2022 ss	175'000										175'000
Ch. de la Branche / EU-EC	2017	485'000					300'000	185'000				
Ch. de la Catalyère / EU-EC	2022 ss	165'000										165'000
Rte de la Corniche - Cully / EU-EC	2017	300'000					300'000					
La Tioleyre - ch. de Bahyse-dessus / EU-EC	2018	205'000						205'000				
Rte de Lausanne / EU-EC	2017	530'000					300'000	230'000				
Rte de la Corniche - Epesses Est / EU-EC	2020	50'000								50'000		
Rte de la Corniche - Epesses centre / EU-EC	2022 ss	120'000										120'000
Aran - Crêt Chatelet / EU-EC	2022 ss	60'000										60'000
Cully - CF Ramuz / EU-EC	2018	120'000						120'000				
Cully - rue Davel / EU-EC	2022 ss	180'000										180'000
Cully - rue du Vieux Bourg / EU-EC	2022 ss	90'000										90'000
Cully - rue de Versailles / EU-EC	2022 ss	155'000										155'000
Cully - Ch. des Colombaires / EU-EC	2022 ss	140'000										140'000
Ch. de Chaudron / EU-EC	2016	125'000				75'000	50'000					
Le Genevrey-raidillon / EU-EC	2022 ss	65'000										65'000
Les Neyrules / EU-EC	2022 ss	865'000										865'000
OFROU - BEL / EU-EC	2021	1'745'000									300'000	1'445'000
Granges-Hôpital / EU-EC	2017	75'000					75'000					
PPA Gare / EU-EC	2017	500'000					300'000	200'000				
Pra Forny / EU-EC	2017	50'000					50'000					
Ch. de la Bastioulaz / EU-EC	2017	90'000					90'000					
Bahyse - Chenaux / EU-EC	2017	160'000					160'000					
Jamaire / EU-EC	2020	160'000								160'000		
Contrôle de l'assainissement des biens-fonds	2017	225'000					50'000	50'000	50'000	50'000	25'000	
Calcul hydraulique du réseau d'assainissement	2017	100'000					70'000	30'000				
Cours d'eau - étude détaillée (suite CDN)	2017	200'000					100'000	50'000	50'000			
Cours d'eau - ouvrages	2019	500'000							100'000	100'000		300'000
Etude détaillée ECP	2017	60'000					40'000	20'000				
Ouvrages à réaliser (suite ECP)	2018	500'000						100'000	100'000	100'000		200'000
Cadastre des canalisations - compléments	2017	225'000					25'000	25'000	25'000	25'000	25'000	100'000
Assainissement butte tir Cornallaz	2017	140'000					140'000					
Total net		19'784'331	1'447'384	446'385	1'448'863	1'970'248	3'145'700	3'085'000	1'140'000	1'211'000	350'000	7'435'000
MACHINES ET VEHICULES A AMORTIR												
Remplacement véhicule porte-outils (17/15)	2015	160'000		160'000	0	160'000						
Remplacement véhicules de voirie étape 3	2017	300'000					150'000	150'000				
Total net		460'000	0	160'000	0	160'000	150'000	150'000	0	0	0	0

DOMAINES & OBJETS	Année du préavis	Crédit moins subventions	Cumulé à fin 2015	Du 01.01.16 au 18.07.2016	Fin 2016	Total 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 ss
AUTRES DEPENSES A AMORTIR												
PDCOM - BeL (07/11)	2011	200'000	111'447	2'965	0	2'965		20'000	20'000			
PPA Les Fortunades (18/13)	2013	530'000	314'717	39'000	176'283	215'283						
Réalisation PPA Cully-Gare (22/13)	2013	1'080'000	260'025	283'364	536'611	819'975						
Regroupement infrastructure scolaire (23/13)	2013	270'000	14'882	130'633	124'485	255'118						
Etude UAPE Ruvines (02/15)	2015	270'000	57'129	117'650	95'221	212'871						
Etude desserte Cully-Gare (12/15)	2015	69'000	662	0	68'339	68'339						
Renouvellement informatique communale (18/15)	2015	235'000	0	25'128	105'000	130'128	104'872					
PDCM Plan directeur mobilité (19/15)	2015	75'000	0	0	75'000	75'000						
Etude parking et bâtiment Crêt-Chatelet	2021	600'000									300'000	300'000
Etude Contesse (Gare 6)	2017	500'000					500'000					
Gestion parkings, places de parc Cully + Bougnon	2018	150'000						150'000				
PGA et RPGA	2017	350'000					200'000	100'000	50'000			
Etudes complémentaires trafic et transports	2017	150'000					70'000	50'000	30'000			
Etude parking Grandvaux	2017	100'000					100'000					
Collège d'Epesses, travaux préparatoires	2017	630'000					200'000	200'000	230'000			
Etudes en matière d'urbanisme	2017	400'000					80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	
Zone 30	2018	300'000						300'000				
AF Syndicat Champafion	2017	50'000					50'000					
AF Syndicat Hauts d'Epesses	2017	100'000					100'000					
Total net		6'059'000	758'861	598'740	1'180'939	1'779'679	1'404'872	900'000	410'000	80'000	380'000	300'000
TOTAL GENERAL NET		94'062'191	2'566'017	1'750'398	5'915'658	7'741'055	11'558'036	22'526'694	7'282'500	5'014'000	1'062'500	36'265'800
TOTAL GENERAL NET 2017-2021							47'443'730					

Détails investissements avec subventions ou fonds financiers

Glissements vignoble **	CHF 2'200'000 moins CHF 1'000'000 de subventions
RC 763 C sortie Epesses **	CHF 950'000 moins CHF 200'000 de subventions
Construction PPA Cully-Gare **	CHF 22'000'000 moins CHF 7'900'000 du fonds Faightez (liquidités)
Conduite Granges - Chemin Neuf **	CHF 501'000 moins CHF 64'000 de subventions
Conduite Crêt-Dessous - Hôtel Lavaux (03/16) **	CHF 313'800 moins CHF 47'000 de subventions
Chauderon - Eau (10/15) **	CHF 365'740 moins CHF 30'000 de subventions
Conduite Colombaires - Giratoire gare (01/16) **	CHF 250'600 moins CHF 30'000 de subventions
Village - Chatagny - Egouts et Eau (13/12) **	CHF 549'600 moins CHF 72'000 de subventions

FONCTIONNEMENT - Résumé des comptes		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
40	Impôts	20'539'705	22'288'500	21'375'500	22'775'500	22'875'500	22'975'500	23'075'500
41	Patentes, concessions	172'096	165'000	168'500	168'500	168'500	168'500	168'500
42	Revenus du patrimoine	2'997'430	3'074'400	4'523'500	2'895'000	2'895'000	2'895'000	2'895'000
43	Taxes, émoluments, produits	3'955'530	3'755'500	4'306'100	4'306'100	4'606'100	4'606'100	4'606'100
44	Parts aux recettes cantonales	1'076'708	575'000	830'000	830'000	830'000	830'000	830'000
45	Participation, remb. coll. pub.	2'268'343	2'110'900	2'201'000	2'201'000	2'201'000	2'201'000	2'201'000
46	Autres participations, sub.	119'040	42'000	85'000	85'000	85'000	85'000	85'000
30	Autorité et personnel	4'835'938	5'223'200	5'223'600	5'223'600	5'223'600	5'223'600	5'223'600
31	Biens, services, marchandises	7'114'709	7'013'800	7'252'700	7'252'700	7'252'700	7'252'700	7'252'700
32	Intérêts passifs	413'690	409'500	344'800	564'800	659'800	719'800	724'800
330 partiel	Défalcations nettes	233'118	227'000	202'000	200'000	200'000	200'000	200'000
35	Remboursements, participations	18'161'903	18'442'200	17'957'600	18'557'600	18'657'600	18'757'600	18'857'600
36	Aides et subventions	703'953	698'200	734'300	734'300	734'300	734'300	734'300
	<i>Revenus courants</i>	31'128'852	32'011'300	33'489'600	33'261'100	33'661'100	33'761'100	33'861'100
	<i>Charges courantes</i>	31'463'311	32'013'900	31'715'000	32'533'000	32'728'000	32'888'000	32'993'000
	<i>Marge d'autofinancement</i>	-334'459	-2'600	1'774'600	728'100	933'100	873'100	868'100

Fixation du plafond d'endettement de la commune selon la Méthode 1*

Dénomination	N° nature	Cptes 2015	Budget 2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cash flow de fonctionnement (marge d'autofinancement)		-334'459	-2'600	1'774'600	728'100	933'100	873'100	868'100
Dépenses d'investissement nettes	5	3'129'605	7'741'055	13'158'036	22'526'694	7'282'500	5'014'000	1'062'500
Besoin de financement		3'464'064	7'743'655	11'383'436	21'798'594	6'349'400	4'140'900	194'400
Endettement prévisionnel		22'384'915	30'128'570	41'512'006	63'310'600	69'660'000	73'800'900	73'995'300

Calcul du cash flow de fonctionnement (marge d'autofinancement)

Dénomination	N° nature	Cptes 2015	Budget 2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses courantes	30 + 31 + 32 + 35 + 36	31'463'311	32'013'900	31'715'000	32'533'000	32'728'000	32'888'000	32'993'000
Recettes courantes	40 + 41 + 42 + 43 + 44 + 45 + 46	31'128'852	32'011'300	33'489'600	33'261'100	33'661'100	33'761'100	33'861'100
Dépenses d'investissement nettes	5	3'129'605	7'741'055	13'158'036	22'526'694	7'282'500	5'014'000	1'062'500
Dettes à court, moyen et long termes	922	22'384'915						

Quotité de la dette brute

Dénomination	Cptes 2015	Budget 2016	2017	2018	2019	2020	2021
Quotité de dette brute	72%	94%	124%	190%	207%	219%	219%
Limite maximale d'endettement (250% de quotité brute)	77'822'130	80'028'250	83'724'000	83'152'750	84'152'750	84'402'750	84'652'750

Limite maximale d'endettement sur la moyenne de la période	83'352'208
Limite maximale d'endettement selon 2021	84'652'750
Endettement prévisionnel sur la période	73'995'300

*La Méthode 1 est présentée dans le document "Plafond d'endettement : Mode d'emploi" d'août 2016, disponible sur le site internet de l'UCV.

Fixation du plafond d'endettement de la commune selon la Méthode 2*

Dénomination	N° nature	Cptes 2015	Budget 2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cash flow de fonctionnement (marge d'autofinancement)		-334'459	-2'600	1'774'600	728'100	933'100	873'100	868'100
Dépenses d'investissement nettes	5	3'129'605	7'741'055	13'158'036	22'526'694	7'282'500	5'014'000	1'062'500
Besoin de financement		3'464'064	7'743'655	11'383'436	21'798'594	6'349'400	4'140'900	194'400
Endettement prévisionnel		22'384'915	30'128'570	41'512'006	63'310'600	69'660'000	73'800'900	73'995'300

Calcul du cash flow de fonctionnement (marge d'autofinancement)

Dénomination	N° nature	Cptes 2015	Budget 2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses courantes	30 + 31 + 32 + 35 + 36	31'463'311	32'013'900	31'715'000	32'533'000	32'728'000	32'888'000	32'993'000
Recettes courantes	40 + 41 + 42 + 43 + 44 + 45 + 46	31'128'852	32'011'300	33'489'600	33'261'100	33'661'100	33'761'100	33'861'100
Dépenses d'investissement nettes	5	3'129'605	7'741'055	13'158'036	22'526'694	7'282'500	5'014'000	1'062'500
Dettes à court, moyen et long termes	922	22'384'915						

Cash flow de fonctionnement moyen de référence	691'420
Montant à ajouter/soustraire au cash flow de référence	0
Capacité économique d'endettement à 30 ans	20'742'604
Endettement prévisionnel sur la période	73'995'300

Cash flow nécessaire pour rembourser la dette sur 30 ans 2'466'510

*La Méthode 2 est présentée dans le document "Plafond d'endettement : Mode d'emploi" d'août 2016, disponible sur le site internet de l'UCV.